



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France



Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot

60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

mairie@mortefontaine-oise.fr

Nombre de membres	12		
Présents	7		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	1er février 2024		
Secrétaire de séance	François Pinson		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni		X	Chantal Malaquin
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval		X	François Pinson
Laurent Huet		X	
Evelyne Laffargue Moreno	X		
Raymonde Lenfant		X	Jacques Fabre
Marie Odile van Oudheusden	X		

Délibération n° 04 - 2024

Objet : Achat des parcelles de terrain cadastrées F88 sur Mortefontaine, G160, G170 sur Plailly

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de trois parcelles de terrain cadastrées F88 sur Mortefontaine, G160, G170 sur Plailly. Ces 3 parcelles sont situées en entrée de village, ont un intérêt stratégique pour la conservation du cachet du village. Il faut éviter qu'un porteur de projet peu scrupuleux s'en empare et détourne le statut agricole. En effet, elles sont aujourd'hui classées en zone agricole pour celles sur le territoire de Plailly, la parcelle F88 sur Mortefontaine est constructible sous réglementation RNU. L'agence France Domaine a évalué ces parcelles en date du 28 novembre 2022 ; le montant de la transaction a été établi par France Domaine à 630330 euros y compris d'éventuels versements d'indemnité d'occupation, ce prix s'entend libre de toute occupation.

Titre des Parcelles	M ²	Prix	Prix M ²
Parcelle F 88 pour une contenance de 2 418 m ² à la valeur vénale : 290 160 € soit 120 €/m ² appartenant aux consorts Chantrier	2418	290160	120
Parcelle G 160 pour une contenance de 3171 m ² à la valeur vénale : 332 000 € soit 400 €/m ² appartenant aux consorts Chantrier	3171	332000	400
Parcelle G 170 pour une contenance de 2 418 m ² à la valeur vénale : 8 170 € soit 2,50 €/m ² appartenant aux consorts Chantrier	2418	8170	2,5
Total	8007	630330	78,72

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur. L'entreprise AERONOT basée à Dammartin en Goële est nommée notaire de l'opération.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 060-216004275-20240202-4-DE

Notariée
S²LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de ces parcelles
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avant contrat et vente, et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre.
Le Maire, Jacques FABRE

